DONNEES DE CADRAGE DES BESOINS EN EMPLOI DES METIERS DU BTP PAR ZONE D'EMPLOI EN OCCITANIE

Contexte

A la demande du Conseil régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, la CERC Occitanie a réalisé en 2019 un rapport sur les **besoins en emploi des métiers du BTP** au niveau régional, détaillant les **facteurs structurels et conjoncturels** à l'origine des **difficultés de recrutement** que subit actuellement le secteur de la construction et soulignant le **déficit d'attractivité** des métiers du BTP.

Dans le cadre de la mise en oeuvre en 2020 de **son plan d'actions sur les métiers en tension du BTP** dans les territoires, le Conseil régional a souhaité que les données régionales de cadrage soit complétées avec des données territorialisées, affinées par zone d'emploi.

Il a été décidé de cibler dans un 1er temps les **15 zones les plus importantes pour leur emploi dans la construction**. En rapport avec chacune de ces zones, la CERC Occitanie a donc réalisé **15 notes de cadrage pour souligner les dynamiques en oeuvre et les besoins en emplois des métiers du BTP dans ces territoires**, sur la base de données existantes décrivant l'emploi, le marché de la construction et les besoins des métiers au niveau local.

Les territoires

Les **15 zones d'emploi** les plus importantes au regard des emplois dans le secteur de la construction comptent pour **82% de l'emploi régional de ce secteur** (composé à 97% d'emplois dans le BTP selon données Urssaf fin 2018). Ces zones sont indiquées sur la carte ci-dessous, avec les libellés en gras et leur rang dans l'emploi du secteur de la construction. Les données spécifiques sont à retrouver dans les notes de cadrage jointes (n°1 à 15).

Pour donner un aperçu des tendances d'ensemble des 30 zones d'emploi infrarégionales, une **typologie** succincte mais reprenant plus largement les indicateurs, est également proposée en 3 classes de couleur.

Typologie des 30 zones d'emploi infrarégionales
dont 15 zones sélectionnées pour leur rang dans l'emploi du secteur construction

Classe 1 *: 18 zones d'emploi dont 8 parmi les 15 zones sélectionées. Dans leur ensemble, ces territoires sont situés à l'ouest de la région. L'agriculture et l'industrie pèsent de façon spécifique. Les dynamiques de population et d'emploi sont moins forte que dans les autres territoires mais le chômage également. La densité y est plus faible. La construction neuve est marquée par le poids de logements individuels.*

Classe 2 *: 10 zones d'emploi dont 5 parmi les 15 zones sélectionées. Dans ces territoires du littoral, les dynamiques démographiques sont plus fortes. Le secteur industriel est moins présent. Les niveaux de chômage et de pauvreté sont plus importants. La densité également. La dynamique de la construction neuve et la part des construction de logements collectifs sont aussi plus élevées.*

Classe 3 *: les 2 zones d'emploi de Toulouse et de Montpellier, atypiques au regard des volumes d'emploi, des besoins et de leurs dynamiques. Le marché local du logement est tendu et les besoins en logements collectifs sont importants.*